

DECRET N° 2009-080 DU 23 MARS 2009

Portant nomination d'un élève officier au grade
de sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;

DECRETE :

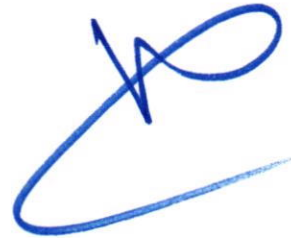
ARTICLE 1^{er} : L'élève officier NOUKPLIGUIDI Cohomlan Jonas est nommé au grade d'Enseigne de Vaisseau de 2^{ème} classe (sous-lieutenant) pour compter du 1^{er} janvier 2009.

ARTICLE 2 : La nomination ci-dessus accordée donne droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980 susvisé.

ARTICLE 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

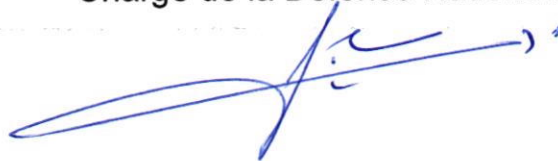
Fait à Cotonou le, 23 mars 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



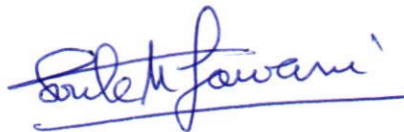
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Défense Nationale



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Soulé Mana LAWANI

Ampliations: PR 6 - CAB-MIL 6 - AN 2 - CC2 - CS 2 - HCI 2 - CES 2 - HAAC 2 - MDN 4 - MEF 4- AUTRES MINISTÈRES 28 - SGG 4 - SPD2 - DEP - INSAE 3 - DSI 2 - DGBM - DCF - DGTCP - DSDV - CF 8 - ONEP - GCONB - DGCST 3 - UAC - ENAM - FASJEP 3 - UNIPAR -FDSP 2 - INTERESSE 1 - DOPA 1 - JO 1 - A/C 4.

